

Lettre à l'éditeur

Richard Lachapelle

Number 20, February–March 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43751ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lachapelle, R. (1982). Lettre à l'éditeur. *Liaison*, (20), 37–38.

Lettre à l'éditeur

Ottawa, décembre 1981

Bonjour,

J'aimerais vous faire part, dans cette lettre, d'une petite histoire vécue par les artistes en arts visuels. Comme vous pourrez le voir, tout n'est pas rose sous le ciel franco-ontarien... Il est à espérer que ce texte pourra dissiper quelques nuages et qu'on pourra reprendre bientôt une palette multicolore...

Imaginez-vous pour un instant que cette année une seule troupe ou un seul dramaturge franco-ontarien recevrait une aide financière de la part du Conseil des arts de l'Ontario (CAO). Imaginez encore, si vous le pouvez, que cette décision aurait été prise par un jury d'anglophones pas du tout informé de la situation franco-ontarienne. Leur principale source d'information serait le bureau de théâtre ou d'écriture (anglophone bien sûr) dudit Conseil.

Aussi invraisemblable que puisse paraître ce scénario, il correspond néanmoins à la situation que connaissent actuellement les peintres, sculpteurs et graveurs ontariois dans leurs démarches pour obtenir du Conseil des arts de l'Ontario une aide financière à la création de leurs œuvres.

Comme chez les dramaturges et les écrivains, les artistes en arts plastiques pouvaient, depuis 1978, faire la demande d'une aide financière en s'adressant à une des galeries dotée d'un pouvoir de recommandation auprès du Bureau franco-ontarien du Conseil.

Insatisfaits du fonctionnement du programme, plusieurs artistes ont fait pression auprès du Bureau franco-ontarien pour qu'il apporte des changements dans les modalités d'administration de ces bourses. Les artistes étaient frustrés par les délais, jugés trop longs (souvent de quatre à six mois), entre la réception d'une demande par une galerie, son traitement avant d'être acheminée au Bureau franco-ontarien pour une approbation finale et, enfin, l'émission d'un chèque. De plus, on déplorait le fait que les sommes d'argent disponibles aux galeries-recommandeuses ne leur permettaient pas d'accorder le maximum d'aide possible selon les modalités

du programme (4,000\$) à un artiste qui en avait véritablement besoin. Ce fonctionnement obligeait le requérant à faire demande à plusieurs galeries en espérant multiplier la valeur de l'aide qui lui serait accordée dans une année. Cette démarche devenait lourde et frustrante, d'autant plus que les sommes octroyées étaient petites: de 500\$ à 750\$. (1)

En septembre 1981, le Bureau franco-ontarien du CAO répond aux pressions exercées en lançant un nouveau programme d'aide pour les arts plastiques. Ce programme, en deux volets, correspond grosso modo aux souhaits des artistes. On permet désormais à un créateur en arts visuels de faire une demande d'aide à la création (achat de matériel, location d'atelier, etc.) pour une valeur soit de 2,000\$, soit de 4,000\$. De plus, on permet à chaque artiste de se faire recommander par le même système de galeries-évaluatrices, pour des bourses jusqu'à concurrence de 1,000\$, pour la préparation d'une exposition.

Aussi beau que puisse paraître ce nouveau programme, un accroc vient tout gâcher. Les bourses en vue de la préparation des expositions demeurent la responsabilité du Bureau franco-ontarien, mais on devra désormais adresser sa demande d'aide à la création (de 2,000\$ ou 4,000\$) auprès du "Visual Arts Office" du CAO. Aucun ne s'était imaginé qu'après trois ans, un programme qui avait été mis sur pied avec des fonds récupérés de peine et de misère du "Visual Arts Office", puisse être rapatrié et ce, avec l'accord volontiers du Bureau franco-ontarien. Suite à nos protestations, le Bureau franco-ontarien répond qu'il nous fallait désormais devenir "compétitifs" et qu'il surveillerait de près cette situation.

Nous voilà maintenant plusieurs mois plus tard. Les premières demandes de bourses d'aide à la création ont été étudiées et les décisions nous ont été rendues: à notre connaissance, une seule bourse, d'une valeur de 2,000\$, a été accordée à un Franco-ontarien. Pourtant, la plupart des peintres, sculpteurs et graveurs fran-

co-ontariens ont fait leur demande d'aide pour l'année à cette première rencontre du jury. (2)

On peut donc déjà tirer quelques conclusions au sujet de cette affaire, ou du moins prédire son dénouement pour l'année en cours.

Cette année, un total de 2,000\$ en aide à la création est assuré aux artistes franco-ontariens. Disons qu'à la prochaine rencontre du jury (vers la fin-mars), une autre bourse soit accordée à un artiste ontariois. Supposons même que ce deuxième jury se sente très généreux et accorde deux bourses de 2,000\$ ou une bourse de 4,000\$ à un ou des franco-ontariens. On peut donc prédire que le montant qui sera accordé à l'ensemble des peintres, sculpteurs et graveurs franco-ontariens cette année ne dépassera guère le 6,000\$. Pourtant, si on fait un compte rapide de l'aide accordée l'année dernière, nos artistes en arts plastiques ont probablement reçu un total d'aide à la création se chiffrant entre 10,000\$ et 12,000\$, peut-être même un peu plus. Il est évident que les subventions d'aide à la création en arts plastiques à l'intention des franco-ontariens ont été coupées de quelques 6,000\$ ou plus. Où est passé cet argent?

Face à cette situation malheureuse, plusieurs questions se posent:

(1) Pourquoi le Conseil des Arts de l'Ontario annonce-t-il que des bourses d'aide d'une valeur de 4,000\$ sont disponibles quand il est évident qu'on en accorde rarement, sauf exception. Toutes les demandes de 4,000\$ faites par des artistes (anglo- ▶

1. Ici il faut tenir compte qu'un peintre peut facilement déboursier 3,000\$ - 4,000\$ par année uniquement pour l'achat de son matériel, dont les prix sont exorbitants. Pour un sculpteur, cette dépense est encore plus importante.

2. Le jury se rencontre une deuxième fois après le 15 janvier 1982 pour étudier les nouvelles demandes. Un artiste ne peut faire plus d'une demande dans une année fiscale (1er avril au 31 mars).

...Lettre à l'éditeur

phones et francophones) de la région d'Ottawa ont été refusées et ce, sans qu'on tienne compte de la qualité de leur travail?

(2) Nous avons l'impression que le CAO cherche à détacher des responsabilités du Bureau franco-ontarien, celle des arts plastiques tout simplement parce que la langue n'est pas un facteur visible, facilement identifiable, dans le résultat du travail de création en peinture, en gravure ou en sculpture. Avons-nous raison?

(3) Quelles sont, au juste, les intentions du Bureau franco-ontarien du CAO face à la situation actuelle des créateurs en arts visuels en Ontario français?

(4) Est-ce que les peintres, sculpteurs et graveurs ontariois devront revivre la période pré-1978 où l'aide du

CAO ne leur était presque pas accessible?

(4) N'est-il pas temps de remettre en question cette vieille notion qui veut qu'en arts plastiques seul compte le résultat du travail? Ne devrions-nous pas enfin reconnaître que les antécédents, que la démarche créatrice, que le potentiel sont aussi des facteurs importants dans le travail de création en arts visuels et qu'on devrait aussi en tenir compte dans la prise de décision concernant toute aide financière?

(6) N'est-il pas temps que nos agences gouvernementales s'engagent à une aide à long terme qui permettrait le développement de nos ressources créatrices en arts visuels plutôt que de poursuivre leur politique actuelle qui ne permet qu'un travail de création sporadique à la mesure de

fonds disponibles uniquement au compte-gouttes?

En terminant, quelques conseils aux artistes franco-ontariens qui sont à préparer leurs demandes de bourses de création:

(1) Préparez votre demande en anglais. Les traductions du Conseil des arts de l'Ontario sont tellement pauvres que votre projet paraîtra ridicule si vous le rédigez en français;

(2) Demandez 2,000\$ plutôt que 4,000\$ même si vous avez besoin de plus d'argent. Les bourses de 4,000\$ ne sont qu'exceptionnellement attribuées;

(3) Finalement, priez beaucoup et achetez des billets de Wintario.

Richard Lachapelle, artiste visuel



C'est facile... 1-800-268-7507

PROCUREZ-VOUS:

Le catalogue des brochures offertes en langue française par les différents ministères de même que la liste des services offerts en langue française par le gouvernement de l'Ontario.

Téléphonez-nous!

Renseignements en français sur les services de l'Ontario

Servons-nous - en !



Bureau du coordonnateur provincial des services en langue française de l'Ontario